

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Lancement du 1er appel à projet « Programme ACP-EU CULTURE - Créer en Afrique centrale »

En soutien aux secteurs de la culture et de la création en Afrique centrale.  
Projet mis en oeuvre par un consortium de partenaires africains et européens.



Le [Programme ACP-UE CULTURE - Créer en Afrique centrale](#) a lancé son premier appel à propositions en soutien aux industries culturelle et créatives (ICC) d'Afrique centrale. Doté d'une enveloppe budgétaire de € 1 050 000, cet appel prévoit de soutenir des initiatives destinées à renforcer le rôle des ICC en tant qu'acteurs économiques, sociaux et culturels, dans l'objectif d'accroître des recettes économiques du secteur créatif, favoriser durablement la création d'emplois liés au secteur culturel ainsi qu'une meilleure accessibilité, reconnaissance et valorisation des artistes et de leurs œuvres.

Le premier appel à propositions est ouvert aux organisations légalement enregistrées dans un des pays d'Afrique centrale suivants le **Cameroun**, la **République centrafricaine**, la **République du Congo**, la **République démocratique du Congo**, le **Gabon**, la **Guinée équatoriale**, **São Tomé-et-Principe** et le **Tchad**. Les partenariats avec d'autres entités de la sous-région, d'autres pays ACP et européens sont encouragés.

**Les axes prioritaires de l'appel sont les suivants :**

- **Axe 1** : projets visant à améliorer la création et production de biens et service, ainsi qu'à augmenter le nombre et la qualité
- **Axe 2** : projets visant à soutenir l'accès aux marchés et la diffusion de biens et services.
- **Axe 3** : projets visant à promouvoir l'éducation à l'image des publics, en particulier des jeunes.
- **Axe 4** : projets visant à favoriser l'accès au financement via des mécanismes innovants.

Le montant indicatif disponible pour cet appel s'élève à € **1,050,000**. Les subventions sollicitées dans le cadre de ce premier appel se situeront entre € **35,000** et € **105,000<sup>1</sup>** pour une **durée maximale de 24 mois**. En fonction des objectifs du projet les organisations sont invitées à considérer la diversité des besoins à couvrir en matière de formation, appui à la production, à la diffusion et accès à la culture en tenant compte de critères de durabilité, de structuration des secteurs et de faisabilité de la dimension financière du projet, ainsi que des seuils de co-financement indiqués dans l'appel. Les propositions pourront être déposées en français, en anglais, espagnol ou en portugais.

Les entités et les organisations éligibles sont, à titre indicatif, les structures composant les différentes filières des ICC à but lucratif (dont PME/PMI, coopératives, ESS), non lucratif (les organisations de la société civile des secteurs culturels et créatives) ; les institutions culturelles et artistiques publiques et privées ; les centres de formation publics et privés ; les chambres de commerce et des métiers ; les administrations publiques (locales, nationales, régionales) en charge en particulier de la culture, de l'emploi, de la formation professionnelle, du développement des entreprises et du commerce.

Le **Programme ACP-UE CULTURE - Créer en Afrique centrale** organisera une série d'activités d'accompagnement aux bénéficiaires de subventions pour appuyer la mise en oeuvre des projets, contribuer au renforcement permanent des capacités des secteurs culturels et créatifs ainsi que des publics en Afrique centrale et la mise en réseau des acteurs soutenus. D'autres activités de sensibilisation et de promotion profiteront plus largement à l'ensemble des parties prenantes du développement culturel de la sous-région et au delà.

**Le délai pour la soumission est fixé au 8 juin 2021, à 12h00 (GMT)**. Pour plus d'informations sur l'appel à propositions et accéder aux documents de soumission, veuillez cliquer [ici](#).

Le **Programme ACP-UE CULTURE - Créer en Afrique centrale** est cofinancé par le [Programme ACP-UE Culture](#), une initiative conjointe de l'Union européenne et de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) dont le mandat consiste à stimuler le potentiel du secteur culturel et créatif ainsi que sa contribution au développement socio-économique des pays ACP.

Il est mis en œuvre par [Interarts, Culture et Développement](#), la [Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale](#), et l'[Institut National des Arts in Kinshasa](#). Le [Centre régional pour les Arts Vivants en Afrique en Afrique – CERAV/Afrique](#), [Arterial Network](#) et [Gouvernements Locaux Unis d'Afrique \(CGLU Afrique\)](#) sont partenaires associés du projet.

---

<sup>1</sup> Deux autres appels suivront dans le cadre du programme, dont les modalités pourront différer de ce 1er appel

### Notes à l'éditeur

Le **PROGRAMME ACP-UE CULTURE - Créer en Afrique Centrale** est une initiative mise en œuvre par Interarts, Culture et Développement, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, et l'Institut National des Arts in Kinshasa. Ce projet illustre la volonté de stimuler le potentiel du secteur culturel et créatif ainsi que sa contribution au développement socio-économique et culturel de l'Afrique centrale.

Doté d'un budget de € 4.7 millions il a une durée de 40 mois, depuis décembre 2020, le projet s'attache à: (i) favoriser, par le biais de soutiens financiers ciblés, le développement intégral des ICC en tant qu'acteurs économiques, sociaux et culturels ; (ii). Renforcer les capacités des ICC et les mettre à niveau, renforcer les capacités des structures d'appui et d'encadrement des acteurs culturels et de leurs faïtières ; (iii) Promouvoir un environnement favorable pour un meilleur et plein accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux des produits et services culturels générés; (iv) favoriser l'éducation culturelle et à l'image d'une diversité de publics.

Pour plus d'information, visitez <https://acp-ue-culture-cac.eu/fr>

Suivez-nous sur [Facebook](#)

Contact : [info@acp-ue-culture-cac.eu](mailto:info@acp-ue-culture-cac.eu)